



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 2, n° 1 | Mars 2011

Facteur 4

---

François Besançon, 2009, *Territoire et développement durable – Diagnostic*, L'Harmattan, collection « Entreprises et management », Paris, 472 p.

Bertrand Zuindeau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8909>

DOI : [10.4000/developpementdurable.8909](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8909)

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

Bertrand Zuindeau, « François Besançon, 2009, *Territoire et développement durable – Diagnostic*, L'Harmattan, collection « Entreprises et management », Paris, 472 p. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 1 | Mars 2011, mis en ligne le 17 mai 2011, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8909> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8909>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

François Besançon, 2009, *Territoire et développement durable – Diagnostic*, L'Harmattan, collection « Entreprises et management », Paris, 472 p.

Bertrand Zuindeau

---



- 1 Des ouvrages généraux ou théoriques sur le développement durable, on en trouve beaucoup ; des ouvrages, rapports ou documents sur la mise en pratique du développement durable, on en trouve aussi beaucoup. Mais les ouvrages associant les deux sont plus rares. Le mérite et l'intérêt du livre de François Besancenot sont de contribuer à une telle articulation entre l'analyse générale de la dimension territoriale du développement durable et la présentation d'actions de développement durable. Cependant, il convient d'emblée de noter que la partie pratique mise en avant se limite en réalité – ainsi que l'indique le titre – au diagnostic territorial, autrement dit à une étape que l'on place généralement en amont de toute action en la matière. Pour traiter du développement durable en pratique, il fallait un terrain : celui examiné par l'auteur est le Bassin potassique alsacien qui a été exploité pendant près d'un siècle (1904-2002) et a fait l'objet de politiques de conversion économique ; en l'occurrence avant même l'arrêt de l'extraction, notamment au travers d'un Plan Cadre pour la Reconversion et la Réindustrialisation en 1996.
- 2 L'ouvrage est composé de trois parties. La première présente le terrain d'étude ; elle montre comment l'on est passé d'un territoire axé sur une ressource – la potasse, minéral d'origine sédimentaire résultant des dépôts successifs de chlorure de potassium et de sodium – à un territoire « de projet ». Ce n'est qu'au stade de la deuxième partie que François Besancenot introduit le développement durable, en mettant l'accent sur deux composantes particulières : l'approche territoriale de la durabilité (chapitre 3) et – en quelque sorte une sous-partie de la précédente –, l'évaluation du développement territorial durable (chapitre 4). La troisième partie, enfin, fait le lien entre les deux précédentes et traite successivement de la définition d'indicateurs de développement durable applicables au Bassin potassique (chapitre 5) et de l'enjeu de « territorialité » (chapitre 6).
- 3 Au total, le lecteur bénéficie d'une contribution intéressante, bien écrite, foisonnante d'informations dans la première partie, de références bibliographiques et d'éléments d'analyse dans l'ensemble du texte. À noter la présence d'un utile glossaire de plus de 20 pages, précisant des termes techniques ou ayant trait au paysage institutionnel des collectivités territoriales en France, ou enfin se référant aux principes du développement durable.
- 4 Dans cet ensemble digne d'intérêt, quelques points, il est vrai, m'ont quelque peu gêné. Ils tiennent notamment à des définitions ou à des usages qui sont faits de certaines notions. Je donne deux exemples. Si dans le glossaire, le concept d'équité répond à sa définition traditionnelle de « justice naturelle », le texte l'envisage plutôt avec le sens « d'équilibre » – « équilibre entre les éléments du système territoire mais aussi entre les territoires contenant et contenus » (p. 244) ou « rééquilibrage juste et honnête des interdépendances entre domaines (social, écologique et économique), entre échelles de temps, échelles d'espaces et entre les différents acteurs » (p. 406). Mais un équilibre traduit une situation stable : cela suffit-il pour que la situation en question soit équitable ou juste ? Tandis que parler en termes de rééquilibrage laisse entendre qu'une composante est trop prégnante et qu'il faudrait accorder plus d'attention aux autres : de ce point de vue, cela suffit-il aussi pour que le rééquilibrage en question soit équitable ou juste ? Ne faut-il pas plutôt qu'une certaine définition en amont de l'équité (par exemple la limitation des inégalités économiques et sociales, ou, sur un plan territorial, la limitation des externalités négatives entre territoires) aide à organiser les actions dans chaque et entre les diverses composantes ? Cette question, je pense, aurait

dû être davantage précisée et justifiée. L'autre exemple concerne les « indicateurs de développement durable » (IDD). Alors que généralement les IDD sont des « indicateurs » spécialement adaptés à une lecture en termes de développement durable – c'est presque un truisme que de le dire –, ils sont présentés dans le texte comme des « moyens de répondre à une problématique de développement durable territorialisé » (p. 271) et on les comprend plutôt comme des enjeux généraux ou des facteurs agissant, favorablement ou non, sur la durabilité du territoire. La succession de tableaux (p. 283-290) me semble accréditer cette interprétation, quand par exemple la « qualité de la santé publique » ou la « qualité du patrimoine privé » sont identifiées comme IDD et sont ensuite cernées *via* des sous-indicateurs, dits DPEI (force Directrice – Pression – État – Réponse) et ce suivant la typologie connue de l'OCDE (par exemple « prélèvement et consommation d'eau » constitue un de ces DPEI de l'IDD « Qualité de la santé publique »). Pourtant les indicateurs DPEI ne sont-ils pas eux-mêmes des IDD ? Et ne serait-il pas plus pertinent de privilégier une présentation qui articulerait « enjeux de développement durable » et IDD, quitte ensuite à distinguer entre « indicateurs de pression », « d'état » ou « de réponses » ? Cependant, ces remarques critiques demeurent mineures et n'empêchent pas de considérer avec intérêt l'important travail méthodologique mis en avant.

- 5 De celui-ci, je retiendrai surtout le souci de bien articuler l'analyse territoriale et l'analyse en termes de développement durable. Concernant la première, et s'inspirant d'une analyse de Roger Brunet, l'auteur identifie cinq sous-systèmes territoriaux : habitation – appropriation – exploitation – échange – gestion. À ces sous-systèmes territoriaux vont correspondre, de manière respective, des « objectifs permanents de développement territorial durable » (p. 244). Je les cite : 1) Garantir l'intégrité du lieu d'habitation (...); 2) Préserver et valoriser le patrimoine individuel et collectif (...); 3) Préserver et valoriser les ressources; 4) Entretenir et améliorer les relations humaines; 5) Organiser la gestion du territoire (p. 244).
- 6 Cette double décomposition en sous-systèmes et en objectifs, va permettre à l'auteur d'élaborer deux types d'outils : une matrice mettant en exergue les spécificités du territoire et une grille d'analyse aidant à appréhender les objectifs en termes de développement durable. C'est à ce second stade que surviennent les IDD, lesquels seront ensuite précisés au travers des sous-indicateurs évoqués précédemment. Certes, quand beaucoup de travaux d'évaluation souhaitent mettre l'accent sur une poignée « d'indicateurs-clés » voire des « indicateurs synthétiques », censés résumer au mieux et avec une information limitée les enjeux majeurs de développement durable, la méthodologie ici déployée va privilégier, quant à elle, systématisme et même souci d'exhaustivité. Comme l'auteur, je pense aussi que s'il s'agit d'évaluer les résultats d'un faisceau d'actions dédiées au développement durable – par exemple au sein d'un Agenda 21 local –, c'est une option qui semble préférable, quitte à conférer à la démarche d'évaluation une certaine technicité.
- 7 Cependant, la grille d'analyse a aussi l'intérêt de tester la pertinence des « territoires d'actions », tels qu'ils sont définis par ailleurs. En particulier, en permettant une identification fine des spécificités de l'ensemble du territoire de référence, il est possible, si l'on en croit l'auteur, de voir dans quelle mesure les territoires d'actions choisis sont réellement à même de répondre convenablement aux spécificités mises en exergue. C'est d'ailleurs à ce type d'examen que se livre François Besancenot en considérant les deux Agendas 21 locaux, respectivement de la Communauté

d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace et de la Communauté de Communes du Bassin potassique. Cependant, comme il s'agit d'un regard rétrospectif sur des dispositifs d'actions déjà mis en œuvre indépendamment de la méthode de l'auteur, celui-ci parle de « diagnostic inversé ». En l'occurrence, le diagnostic en question montrerait que « les objectifs de développement durable ne prêtent pas nécessairement attention aux territoires inclus. Les compétences conférées aux communautés d'agglomération et de communes peuvent expliquer la nature des priorités attribuées à ces objectifs » (p. 383).

- 8 Pour intéressants que soient ces résultats d'analyse, ils ne font que renforcer la curiosité du lecteur de voir présentée une séquence complète d'action de développement durable, qui intégrerait en amont la méthode-diagnostic échafaudée par François Besancenot – autrement dit qui « ré-inverserait » le diagnostic. Une méthode qui aiderait à définir les objectifs ; qui aiderait à déterminer les territoires d'action pertinents ; qui permettrait de favoriser l'objectif d'équité en tenant compte des diverses interdépendances existantes – un thème manifestement cher à l'auteur.
- 9 Certes, quantité de questions subsistent. Ce diagnostic territorial renouvelé apporte-t-il un « plus » significatif en termes d'effectivité des actions ? En particulier, ses coûts éventuels de mise en œuvre et de maintenance seraient-ils justifiés au regard des bénéfices supplémentaires obtenus ? Quelles sont les chances d'appropriation par la société civile d'une telle méthodologie, dès lors que conformément au principe de gouvernance, la conduite des politiques de développement durable ne saurait reposer sur les seuls élus et techniciens ? De telles questions et d'autres encore, loin de constituer des limites de l'analyse, sont à envisager comme des pistes stimulantes pour l'avenir, tant dans une optique d'action pratique que de projets de recherche.

---

## AUTEUR

### BERTRAND ZUINDEAU

Bertrand Zuindeau est Maître de conférences HDR, économie, Université Lille 1, CLERSÉ (UMR 8019, CNRS-Univ. Lille1). Il est le co-fondateur de la revue *Développement durable et territoires* et le Président de l'association Développement durable et territoires.